



# PLAN DE ZONAGE RLPI

**COMMUNE : LA TRONCHE**

Document arrêté en Conseil Métropolitain le 24 mai 2019

Echelle 1:6500

## RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL

### ZONAGE RLPI

- ZP1 : Cœurs historiques
- ZP2 : Centralités, pôles de vie
- ZP3 : Trames vertes et bleues
- ZP4 : Espaces naturels
- ZP5 : Secteurs sensibles
- ZP6 : Zones d'activités économiques et commerciales
- ZP7.1 : Axes majeurs, autoroutes et nationales
- ZP7.2 : Axes secondaires et historiques, entrée de métropole et entrée de ville
- ZP8 : Reste du territoire

### LIMITES DE L'ESPACE AGGLOMÉRÉ

Limites de l'espace aggloméré

### LIMITES ADMINISTRATIVES

- COMMUNALE
- PARCELLE
- BÂTIMENT
- COURS D'EAU

Sources :  
 © DGFIP Cadastre 2016  
 © DREAL Auvergne Rhône-Alpes

